



TRAVAIL EN HAUTEUR Formation initiale

Réglementation + Utilisation du harnais

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Article R4323-106

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.



Cette formation réglementaire répond à vos attentes

PROGRAMME 2024

Règlementation

- ✓ Définition du travail en hauteur.
- ✓ Surveillance médicale.
- ✓ Les principes généraux de prévention.
- ✓ Les obligations et les responsabilités.

L'orientation de la prévention en matière de travail en hauteur.

- ✓ Les protections collectives.
- ✓ Les protections individuelles.

Utilisation du harnais

- ✓ Les règles d'utilisation.
- ✓ Les points d'ancrage.
- ✓ Les vérifications.
- ✓ Les risques liés à l'utilisation.

Les échelles, les échafaudages, les nacelles, etc...

- ✓ Les règles d'utilisation.

PRATIQUE

- ✓ Vérifications du harnais.
- ✓ Mise en place du harnais.
- ✓ Entraînement au port du harnais.
- ✓ Mise en situation.

En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumise à un seuil minimum de 5 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.

En intra entreprise :

10 personnes maximum.

Vous souhaitez connaître les possibilités de financement à votre disposition pour conduire la politique de formation la mieux adaptée à votre entreprise ? Consultez les règles de prise en charge d'AKTO et les co-financements possibles selon votre projet ? Contactez votre référente

AKTO :

Conseillère PME : Mme Christina Lagin : christina.lagin@akto.fr
Conseillère TPE : Mme Barbara Fontange : barbara.fontange@akto.fr
Conseiller TPE : Mr Flavien Masson : flavien.masson@akto.fr

Public

- ✓ Toute personne travaillant sur, toitures, passerelles, charpentes... ou utilisant certains équipements tels que, échelles, échafaudages. Toutes personnes utilisant un harnais antichute.

Pré requis

- ✓ Avoir 18 ans.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Appréhender les risques liés au travail en hauteur.
- ✓ Savoir utiliser un harnais antichute.
- ✓ Analyser sa situation de travail et proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Alternance théorie / Pratique.

Durée

- ✓ 7h

Nature de la sanction.

- ✓ Certificat de réalisation.

Coût Saint-Pierre

- ✓ 310 € / Personne en interentreprises.
- ✓ En intra entreprise, nous consulter.

Coût Miquelon

- ✓ 350 € / Personne en interentreprises.
- ✓ En intra entreprise, nous consulter.